



National Defence

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Défense nationale

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE  
L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

THIS DOCUMENT DOES NOT CONTAIN A SECURITY REQUIREMENT  
CE DOCUMENT NE CONTIENT PAS D'EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**

[DLP53BidsReceiving.DAAT53Reception  
dessoumissions@forces.gc.ca](mailto:DLP53BidsReceiving.DAAT53Receptiondessoumissions@forces.gc.ca)

**Solicitation Closes - L'invitation prend fin**  
At - à :  
2:00 PM - 14:00hrs  
  
On - le :  
2020-07-20  
  
Time Zone - Fuseau Horaire :  
Heure avancée de l'Est (HAE)

<b>Title - Sujet</b> Souffleuse à neige autonome		<b>Amendment No. - N° modif.</b> 002
<b>Solicitation No. N° de l'invitation</b> W8476-216340/A	<b>Date of Amendment Date de modification</b> 2020-06-23	
<b>Address enquiries to : - Adresser toute demande de renseignements à :</b> Darlene Miller <b>Telephone No. - N° de telephone</b> 819-939-9575 <b>E-Mail Address - Courriel</b> <a href="mailto:Darlene.Miller@forces.gc.ca">Darlene.Miller@forces.gc.ca</a>		
<b>Destination</b> BFC Petawawa		

**Instructions:** Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.

**Instructions :** Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.

<b>Delivery required Livraison exigée</b> See herein - Voir aux présentes	<b>Delivery offered Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print):   La personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) :</b>	
<b>Name - Nom</b>	<b>Title - Titre</b>
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

**LA PRÉSENTE MODIFICATION À L'INVITATION À SOUMISSIONNER VISE À :**

1. Donner des précisions et à répondre aux questions des fournisseurs éventuels.

**QUESTIONS ET QUESTIONS ET RÉPONSES:**

<b>Question 2</b>	<p>Le point 4.2.3 trousse de pièces de départ. Devons-nous inclure la trousse de pièces de départ avec la souffleuse à neige ? ou une fois que vous avez donné l'ordre au gagnant, nous suggérons que la trousse de pièces de départ que vous achetez soit livré avec la souffleuse à neige.</p>
<b>Réponse 2</b>	<p>Conformément à la description d'achat 4.1.2: La liste des kits de pièces initiales (comme décrit dans le Description d'Achat 4.2.3 (a) et (b)) doit être livrée 30 jours avant la livraison de la souffleuse à neige. La trousse de pièces de départ doit être livré avec l'équipement tel que requis au paragraphe 4.2.3 (c).</p>
<b>Question 3</b>	<p>Donc, pour être sûr que je comprends bien, nous devons d'abord vous envoyer de la trousse de départ pour approbation et ensuite l'ajouter au coût de l'équipement, car le point 4.2.3 (a) mentionne qu'une liste doit être fournie à l'autorité technique pour approbation. Ou seulement lors de l'attribution que le gagnant devra fournir une liste de pièces à l'autorité technique ? Ce n'est pas clair pour moi, désolé</p>
<b>Réponse 3</b>	<p>La liste de liste des pièces de la trousse de départ doit être fournis pour approbation après l'attribution du contrat. Cette approbation est nécessaire afin de confirmer que la liste de pièces de la trousse de départ répond aux exigences du paragraphe 4.2.3 (b) de la description d'achat. Tel qu'indiqué à la PIÈCE JOINTE 2 DE LA PARTIE 4 - BARÈME DE PRIX, 2.1 (A), le prix unitaire ferme indiqué par le fournisseur dans sa soumission doit inclure tous les produits livrables SLI (y compris la liste de la trousse de départ et la trousse de départ).</p>
<b>Question 4</b>	<p>Nous voudrions introduire 2 améliorations à l'appel d'offres pour la souffleuse à neige. Liquide de refroidissement à durée de vie prolongée jusqu'à 5 ans : Avantages : économie de maintenance et respect de l'environnement grâce à l'économie de fluide. Ventilateur à angle d'inclinaison variable : Avantages : les pales du ventilateur s'inclinent en fonction des besoins de refroidissement du moteur, ce qui permet d'économiser du carburant et d'augmenter le couple. Très populaire sur tous les équipements routiers. Permet également à l'opérateur d'inverser le flux du ventilateur afin de nettoyer le radiateur pour éviter la surchauffe causée par la neige gelée ou d'autres débris. Par rapport au ventilateur thermostatique, il ne rouillera jamais et, bloqué en position, nous avons vu de nombreux ventilateurs thermostatiques sur des souffleuses à neige rouiller en raison de la longue période d'inactivité. Au point 3.5. (l) vous demandez un cache-radiateur, cette option n'est pas nécessaire lorsque vous installez le ventilateur à angle variable alors que vous avez besoin d'un ventilateur thermostatique à débit fixe qui est en marche ou arrêté.</p>
<b>Réponse 4</b>	<p>Le liquide de refroidissement à durée de vie prolongée serait acceptable en autant qu'il soit reconnu par le manufacturier du moteur. L'exigence d'un ventilateur à commande thermostatique au paragraphe 3.5 (j) de la description d'achat est une exigence obligatoire et ne peut pas être substitué. Conséquemment, l'exigence obligatoire pour un couvercle de radiateur au para 3.5(i) de la description d'achat demeure.</p>
<b>TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES</b>	